



COMMUNE DE ROCBARON
RACCORDEMENT AUX RESEAUX PUBLICS
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
ATTESTATION DE VIABILITE



CONSULTATION DU GESTIONNAIRE DES RESEAUX PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

- **PETITIONNAIRE** : UNITI Habitat
- **ADRESSE DE CONSTRUCTION** : Rue Fray Redon – 83136 ROCBARON
- **PARCELLE** : N° 33 SECTION AL
- **DOSSIER** : Examen au cas par cas

SUEZ atteste que le terrain désigné ci-dessus est :

EAU POTABLE

ASSAINISSEMENT

➤ RACCORDE AU RESEAU PUBLIC

➤ RACCORDABLE AU RESEAU PUBLIC

➤ NON RACCORDE AU RESEAU PUBLIC

➤ NON RACCORDABLE AU RESEAU PUBLIC



CONDITIONS EVENTUELLES DE RACCORDEMENT

1- DESERTE EN EAU POTABLE :

1.1 Création d'un branchement particulier comprenant :

Diamètre branchement : Longueur branchement

Evaluation en €/HT

€/HT

1.2 Mise en service d'un branchement existant permettant :

La pose du compteur Dn : mm Nombre :

1.3 Travaux d'extension du réseau public d'eau potable :

Canalisation Dn - Nature - Longueur

€/HT

TOTAL EAU POTABLE

€/HT

2- RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAUX USEES :

2.1 Création d'un branchement particulier comprenant :

Diamètre branchement : mm Longueur branchement : 5 ml

2.2 Travaux d'extension du réseau public d'assainissement :

Canalisation Dn : mm Longueur : ml

Evaluation en €/HT

TOTAL ASSAINISSEMENT

€/HT

Observations :

La parcelle cadastrée section AL, Numéro 33 est raccordable aux réseaux publics d'eau potable et d'assainissement présents au droit de la parcelle. Le réseau public d'eau potable en Fonte Ø150 mm permettra le raccordement du projet (environ 300 EH) dans des conditions hydrauliques satisfaisantes. Le réseau public d'assainissement en PVC Ø 200 mm est également suffisamment dimensionné.

NOTA :

_ La présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit, sous réserve de l'accord de la Commune d'Aups.

_ La durée de validité de la présente attestation est fixée à 1 an, **les montants des travaux qui y figurent sont des évaluations qui ne peuvent en aucun cas constitués un engagement de notre part.**

Fait à Le Val, le 22 mars 2023
 Le Responsable Travaux, JM.LAMAGAT